

PREMIERE PARTIE
L'OPPOSITION COMME PARADIGME
POLITIQUE

Ce que s'opposer veut dire: L'économie des échanges politiques

Luc Sindjoun

S'opposer au pouvoir comme manière de faire la politique par et dans les partis, en dépit de son caractère récent au Cameroun (1991, année de légalisation des premiers partis politiques d'opposition), est une histoire de pratiques et de stratégies multiples; s'opposer est un gisement de remaniements identitaires et stratégiques: c'est une transformation des états. Par conséquent, ici comme ailleurs, il convient d'éviter le piège du nominalisme afin de voir ce qui se joue derrière le concept «opposition», à travers diverses conjonctures: l'opposition est une configuration dynamique.

Deux illusions sont généralement à l'œuvre dès lors que l'opposition est envisagée comme objet d'analyse.

- a - L'illusion de l'unité entretenue par la définition de l'opposition comme renvoyant à la position et à l'action des partis politiques dominés dans le champ politique; parce que le concept d'opposition est un concept dépendant, qui n'a de sens que par rapport au gouvernement (Blondel 1997:463; Parry 1997:457), alors on est souvent conduit à la globaliser notamment dans des situations de démocratisation caractérisées par la simplification de la lecture de la vie politique: d'un côté le pouvoir, de l'autre, l'opposition (Daloz et Quantin 1997). Ici l'opposition, en s'imposant comme manière de faire la politique, comme principe de vision et de division de la politique, est idéalisée à travers la catégorie de l'Un d'autant plus que le pouvoir est aussi perçu de manière similaire. Dans les faits, il apparaît que l'opposition est l'objet d'usages variés et contradictoires de la part des partis politiques; l'opposition ne traduit pas une réalité uniforme et monolithique. Elle est aussi un champ de luttes intenses dans la situation de démocratisation où les règles du jeu sont en cours de définition.

- b - L'illusion de pluralisme est nourrie par le constat objectif de l'éparpillement partisan de l'opposition et de l'âpreté des luttes entre les entreprises

politiques. Dès lors, on passe de l'opposition au singulier à l'opposition au pluriel (Sindjoun 1994a: 21-69). L'universalité de l'opposition, suggérée par la position de dominé dans le champ politique, est vécue différemment par les partis politiques en fonction de leurs fiefs, de leurs stratégies, de leur situation géographique et de leur histoire. À titre d'exemple, l'histoire de l'avènement du Social Democratic Front, marquée par la défiance ouverte à l'égard du monopartisme, a contribué en partie à la formation d'un habitus politique de type oppositionnel; c'est ce qui démarque dans une certaine mesure ce parti politique de ses homologues de l'opposition dont la démarche de constitution fut opérée dans le cadre de la légalité. Dans le même ordre d'idées, l'opposition n'est pas vécue de la même manière par les partis politiques et leurs militants suivant qu'on est à Yaoundé, siège des institutions ou à Douala. Dans le premier cas, la dynamique de l'opposition est bridée par la proximité avec les institutions du pouvoir d'État et la présence significative du parti au pouvoir; dans le second cas, non seulement Douala est une ville périphérique en dépit de son importance économique, mais cette localité est aussi dans une large mesure contrôlée politiquement et de manière électorale par l'opposition. Il apparaît par conséquent que l'effet de lieu révèle l'opposition comme réalité différentielle, à géométrie variable. De même, l'enjeu du pouvoir fait ressortir la pluralité des stratégies et des ambitions partisans.

L'unité et le pluralisme de l'opposition ne sont pas des illusions; ce sont des traits de la réalité. Le passage au statut d'illusion intervient à partir du moment où l'analyse évolue sur le registre de la dichotomie ou alors de la logique des antipodes. Le prisme du pluralisme ou de la déglobalisation est enrichi par le constat selon lequel on ne peut pas comprendre l'opposition indépendamment des partis politiques qui agissent et parlent en son nom et dont l'existence et les pratiques font de l'opposition une réalité concrète. Toutefois, le prisme de l'unité est tout aussi fécond: on ne peut pas comprendre les partis politiques dans leur action contre le pouvoir sans se référer à l'idée et à l'étiquette qui donnent sens à leur identité c'est-à-dire l'opposition. La notion d'opposition bénéficie de la force des stéréotypes et des significations pré-établies. La structuration du champ politique prédétermine dans une certaine mesure l'identité et l'action des partis politiques. En d'autres termes, l'opposition comme manière d'exister dans le champ politique n'est pas toujours totalement déterminée par les partis politiques dominés; ceux-ci subissent parfois les conceptions pré-établies de l'opposition: c'est l'effet de la mise en forme. Dès lors, il peut sembler pertinent de rendre compte de l'opposition comme une identité et une pratique politiques qui transcendent les partis politiques dominés.

Face au constat de l'égale pertinence des approches pluraliste et unitaire, il convient d'éviter le monisme explicatif dont la phase absolutiste est marquée par l'illusion. Ce qui importe alors, c'est le va-et-vient entre l'unité et le pluralisme, considérés comme des niveaux complémentaires d'observation de la réalité: en même temps que les partis politiques dominés donnent sens à l'opposition à travers divers usages, investissements et pratiques. L'opposition, à travers les institutions, les croyances, les représentations et les théories démocratiques (Dahl 1966) acquiert une réalité objective et indépendante qui s'impose à ceux-là. L'opposition est à la fois microscopique et macroscopique: l'opposition microscopique est la réalité fragmentée des partis politiques dominés; l'opposition macroscopique est la réalité unitaire constituée par la force des institutions et de l'idée. L'une et l'autre dimension sont à la fois en conflit et en coopération dans la vie politique camerounaise. Ici, la force de l'institution «opposition» est attestée par les luttes ou les coalitions entre partis dominés pour représenter «l'opposition», «l'opposition véritable».

Maintenant qu'il est acquis que la dialectique de l'un et du multiple est à l'œuvre dans le processus de configuration de l'opposition au Cameroun, il importe de préciser la conjoncture politique qui donne sens. En effet, s'opposer au pouvoir comme forme de jeu politique est lié au contexte de démocratisation de la société camerounaise (Sindjoun 1994a). Certes, le Cameroun a connu une «opposition en exil», une «opposition clandestine» durant la période du monolithisme politique (1966-1990), mais celle-ci était marginale, et de plus, le marché politique parallèle ou informel dans lequel elle existait ne parvenait pas à subvertir ou à dérégler le marché politique formel. Par conséquent, il faut prendre au sérieux l'effet de légalisation notamment parce qu'il implique l'institutionnalisation d'une conduite ou d'une pratique. On pourrait reprocher à une telle approche la réduction de l'histoire de l'opposition à l'histoire institutionnelle et officielle: l'opposition n'étant abordée qu'à partir du moment où elle est autorisée, alors que son histoire post coloniale en Afrique a été dominée jusqu'au début des années 1990 par l'interdit et la clandestinité (Clapham 1997:541-556). En fait, une telle objection est d'autant plus sérieuse en ce qui concerne le Cameroun que, du fait de l'interdiction du parti politique d'opposition l'UPC (Union des populations du Cameroun) dans les années 1950 par l'administration coloniale, il s'est institué un discours critique vis-à-vis de la légalité (considérée comme complaisante) et du multipartisme (considéré comme étant «un multipartisme administratif»): parce que l'UPC qui représentait l'«opposition véritable», l'«opposition radicale» fut interdite pour les autorités coloniales et post coloniales, alors tout autre parti politique légalisé est suspecté de collaboration avec le régime et disqualifié pour incarner l'opposition. C'est le discours du traumatisme (Joseph 1986; Mbembe 1986:37-

72) dont Mbembe (1992:345-374) a ressuscité la catégorie pratique de «multipartisme administratif» pour l'appliquer à la société politique camerounaise des années 1990. Il ne s'agit pas, à travers ce découpage temporel de sous-estimer «l'opposition clandestine» ou «en exil». Il convient de ne pas oublier que l'un des enjeux de luttes de «l'opposition clandestine» ou «en exil» est l'enjeu de la reconnaissance; dans la situation de démocratisation, l'opposition est soit reconnue, soit en voie de l'être. Ce qui distingue en partie les régimes autoritaires et « monistes » des régimes en voie de démocratisation, c'est que ces derniers intègrent même si c'est de manière ambiguë l'opposition comme manière de faire la politique (Stepan 1997:657-673) et l'opposition est alors admise comme un mécanisme de fonctionnement et non de dysfonctionnement du système politique.

Avoir comme objet d'analyse «l'opposition légale» ne revient pas à reprendre sans critique le discours officiel. La sociologie politique n'est pas l'ennemie des catégories instituées ou officielles; au contraire elle regarde comment elles marchent effectivement étant entendu que ce qui est officiel n'est pas toujours totalement contrôlé par l'État ou le régime. La catégorie de «démocratisation par le haut» utilisée pour rendre compte de l'expérience politique camerounaise camoufle en partie le dynamisme subversif de l'opposition (Sindjoun 1999a:10-11); de même, la notion de «multipartisme administratif» entretient l'illusion d'une opposition totalement soumise au pouvoir. Il faut sortir du confort de la suspicion systématique à l'égard des catégories officielles ou des institutions et observer leur actualisation concrète. Dans le cas d'espèce, l'opposition comme institution officielle de la vie politique renvoie aussi à un ensemble de ressources, de procédures légales et légitimes permettant de défier le régime: l'opposition autorisée n'est pas nécessairement une opposition docile, même si le processus d'autorisation a souvent été marqué au Cameroun par les tentatives de contrôle, de détermination des partis politiques d'opposition par l'administration comme l'atteste l'affaire Union des populations du Cameroun (MANIDEM) contre État du Cameroun (1992).

La démocratisation, modestement définie ici comme la sortie de l'autoritarisme, est un cadre privilégié d'analyse de l'opposition. La démocratisation, parce qu'elle implique l'établissement d'un régime politique fondé notamment sur le pluralisme et la compétition (Bratton et Van de Walle 1997:13), légitime et consacre l'opposition, en même temps, elle n'advient pas ex nihilo: ce sont des pratiques d'opposition au régime du parti unique devenues systématiques à partir de 1990 qui rendent possible la démocratisation. Entre la démocratisation et l'opposition, il y a un rapport similaire à celui de l'œuf à la poule: point n'est besoin de chercher l'antériorité de l'un par rapport à l'autre. Toutefois, il

convient de rappeler que l'opposition antérieure au démantèlement du régime du parti unique est une pratique peut-être légitime, mais en tout cas illégale. C'est la démocratie qui en fait une pratique à la fois légitime et légale: dans le rapport opposition-démocratisation, l'officieux et l'officiel se chevauchent. L'opposition est au cœur de la problématique de la transition et de la consolidation démocratiques. Dans le cadre de la «transition démocratique», l'enjeu est la délégitimation et la sortie de l'autoritarisme: c'est une conjoncture critique dans laquelle l'opposition constitue son identité en ébranlant les repères routiniers d'action et de certitude politiques; elle s'affirme à la fois comme une entreprise de conquête du pouvoir et de refondation de la société. Dans le cadre de la consolidation démocratique, c'est-à-dire de la consécration par des voies douces ou brutales de la démocratie comme seul jeu politique possible et légitime (Linz et Stepan 1998:48 - 67), l'opposition (tout en se cristallisant comme une entreprise d'intérêts pour le pouvoir incarné par divers partis politiques), participe de la routinisation de la vie politique. Il n'y a pas de consolidation démocratique sans une opposition jouant le jeu de la démocratie d'où l'intérêt de l'opposition dans la théorie de la démocratisation (Stepan 1997: 657-673). De ce qui précède, il apparaît que toute analyse de la démocratisation au Cameroun sans prise en compte de l'opposition est partielle.

Que peut signifier s'opposer dans le contexte camerounais des années 1990? Ce qui est certain c'est que s'opposer, c'est s'intéresser à la vie politique, et par là même accorder du crédit aux institutions étatiques dont les positions sont en jeu lors des élections; et les titulaires, de par leurs actes, suscitent des critiques. À partir de la notion d'illusion telle qu'envisagée par Bourdieu (1992), s'opposer c'est s'investir dans la vie politique et en être attaché. Par conséquent, suivant la perspective fonctionnaliste, notamment à travers les catégories de «fonction latente» ou d'«effets pervers», s'opposer, c'est légitimer d'une autre manière l'État. Dans cet ordre d'idées se situe la thèse de la fonction d'intégration de la société par les partis politiques (Offerle 1991:9-11). Cette première explication, pour aussi intéressante qu'elle soit, est facile: si s'opposer c'est légitimer et intégrer, pourquoi s'oppose-t-on? Pourquoi s'opposer pose presque toujours problème? En fait, il s'agit pour moi de m'intéresser à l'économie des pratiques et des représentations par lesquelles l'opposition s'impose comme une donnée constitutive de la vie politique. Parce que l'opposition est une relation politique orientée vers le pouvoir, il semble opportun d'adopter une démarche relationnelle pour comprendre ce que s'opposer veut dire. Ce que s'opposer veut dire n'a de sens que par rapport au pouvoir. Ici, l'opposition acquiert une signification variable suivant qu'elle se pose en affrontant le régime ou alors en collaborant avec le régime.

S'opposer en défiant le régime

Prima facie, s'opposer, c'est agir contre le régime politique en place. Il s'agit d'un effet d'institution et de pratiques: effet d'institution parce que l'option pour l'opposition au Cameroun emporte l'option pour un discours et une action préconstitués contre le régime, tant l'idée et la position d'opposition pré-déterminent les acteurs qui s'en réclament; effet des pratiques parce que dans les faits, l'action contre le pouvoir prend corps et donne une réalité concrète à l'opposition. Dans le champ politique, la logique de la lutte et de l'opposition, notamment parce qu'elle vise la transformation du rapport de forces, détermine les stratégies des partis politiques dominés, c'est-à-dire leurs prises de position et leurs actions. Ici, défier le régime est l'acte fondateur de l'opposition, il permet à l'opposition d'exister comme marque politique distincte. La défiance comme modalité d'opposition au Cameroun est traduite par le recours à l'insurrection et aux élections.

L'affirmation insurrectionnelle de la marque «Opposition»

Contrairement à ce que laisse entendre une interprétation stricte de la trilogie de Hirshman, «loyalty (loyauté) - voice (protestation) - exit (défection)» (Hirschman 1978), la défection ne doit pas seulement être comprise comme une sortie passive du jeu politique; la défection est aussi une forme de protestation, de refus des règles du jeu et de recherche de leur transformation par des moyens illégaux. S'opposer au régime du parti unique dans les années 1990, c'est dans une certaine mesure se mettre hors la loi d'autant plus que la législation en vigueur criminalisait l'opposition à travers la catégorie de subversion (Minkoa She 1996:4-9). Dans cette perspective, la défection est un mode de participation politique et de protestation; la défection n'est pas synonyme de passivité ou de défaitisme. Ce qui est en jeu, c'est la déconstruction du parti unique et des intérêts politiques dominants: on s'oppose à la fois au monisme comme principe de légitimation de la vie politique et à la pérennité des positions dominantes de pouvoir.

1- La mise en crise du parti unique et la méfiance dans l'habitus

S'opposer dans les années 1990 au Cameroun, c'est remettre en cause le parti unique, c'est se mettre en marge du champ de l'action politique légitime ou officielle qui se limitait au parti unique RDPC (Rassemblement démocratique du peuple camerounais). Il s'agit d'une véritable révolution paradigmatique, car l'opposition était stigmatisée à travers la rhétorique qui assimile le multipartisme au désordre, à la désunion et présente les opposants comme étant des fauteurs de troubles. Au début des années 1990, on assiste à une méfiance dans

l'habitus monopartisan construit par et dans l'autoritarisme. En effet, le régime est confronté à deux défis ouverts.

- a) Il s'agit en février 1990 de l'affaire Yondo Black, Ekwe Henriette et autres Ekane Anicet. Ce sont des personnes arrêtées au motif officiel de subversion, de complot contre la sûreté de l'État, au motif réel de tentative de création d'un parti politique d'opposition ainsi que le révéleront avec force détails les journaux privés tels que *Le Messenger* et *Le Combattant*. Alors que par le passé la catégorie répressive que constitue le délit de subversion permettait de discipliner la société (Minkoa She 1999), dans les années 1990, elle semble désuète et inefficace notamment du fait de l'émergence d'un espace public, d'une presse privée échappant partiellement au contrôle de l'État et de la conjoncture internationale de disqualification de l'autoritarisme. Il s'ensuit la constitution d'un mouvement de solidarité nationale et internationale autour de Yondo Black et autres au point que le gouvernement camerounais est amené à préciser le 14 mars 1990 que la tentative de création d'un parti politique d'opposition n'est pas un délit et ne saurait être reproché aux personnes détenues. Il se trouve que non seulement la presse privée naissante, animée par *Le Messenger* et *Le Combattant*, ébranle la définition officielle des motifs d'incarcération de Yondo Black et autres, mais leurs avocats de ceux-ci vont aussi organiser leur plaidoirie à titre principal autour de la défense et de l'illustration de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme. L'affaire Yondo Black et autres marque une rupture dans l'économie politique de la loyauté et de la soumission, elle est judicieusement instrumentalisée par les avocats mobilisés autour de la défense de l'ex- bâtonnier Yondo Black dans le sens de la délégitimation et de la mise en accusation du parti unique. Ici, la figure de l'opposition est incarnée par le groupe d'intérêt constitué par l'opposition. Suprême audace, le parti unique est défié dans le cadre martial du tribunal militaire dont la contribution fut décisive dans l'imposition du monopartisme.
- b) En mai 1990, survient un deuxième coup contre le parti unique; il est lié à l'affaire Yondo Black. Ayant pris au mot les autorités gouvernementales qui affirment que Yondo Black et autres n'étaient pas poursuivis pour avoir voulu créer un parti politique, un groupe d'acteurs politiques réunis dans le cadre du SDF (Social Democratic Front) décident de lancer un parti politique d'opposition dans la ville de Bamenda. En dépit de leur interdiction par les autorités administratives et de la mobilisation importante des forces de maintien de l'ordre à des fins de dissuasion, les manifestations de lancement du SDF ont lieu le 26 mai simultanément dans la ville de

Bamenda à titre principal et dans le campus de l'Université de Yaoundé à titre secondaire. Dans le contexte de la culture politique monopartisane, c'est un sacrilège d'où la stigmatisation du SDF par M. Ibrahim Mbombo Njoya alors Ministre de l'Administration territoriale «... toutes ces manifestations à Bamenda comme à Yaoundé, ainsi que le mouvement politique qui les a engendrées sont absolument illégaux... Nous savons aujourd'hui que les soi-disant mouvements politiques qui voient le jour ces derniers temps sont manipulés de l'extérieur. Ils sont téléguidés de l'étranger ... les personnes impliquées dans ces manipulations visent à déstabiliser le régime» (in *Cameroon Tribune* 1990 p:3). Dans le même ordre d'idées, le parti unique va susciter en mai et juin 1990 des manifestations contre le multipartisme tant la nouveauté de l'opposition ouverte est subversive et vécue sous le mode du drame. S'opposer au début des années 1990 au Cameroun ainsi que le fit le SDF en proposant une lecture pluraliste de la constitution du 2 juin 1972 [dont les dispositions pertinentes autorisent le multipartisme] constitue une profanation du régime de l'Un. Le parti unique depuis 1966 s'était assigné la mission de réaliser l'unité nationale et le développement, le multipartisme étant considéré, au terme d'une relecture stratégique de l'expérience pluraliste des années 1940-1960, comme un facteur de désordre et de tribalisme. C'est ainsi que M. Mbombo Njoya, alors Ministre de l'Administration territoriale en mai 1990 recourt à la raison alarmiste pour délégitimer l'opposition: «Il est à craindre que l'on se retrouve avec autant de partis qu'il n'y a de clans et d'ethnies au Cameroun. Pour quel résultat? Des morts comme on vient d'en avoir à Bamenda» (In *Cameroon Tribune*, N° 4646 du mardi 29 mai 1990, p. 3). Dès lors, initier un mouvement d'opposition, c'est aller à contre-courant de la vérité officielle relative au multipartisme. C'est la crise de l'idéologie de légitimation du parti unique, laquelle se répercute sur tout le système, d'autant plus qu'au début des années 1990, il y a une interaction entre l'opposition en quête d'organisation et de légitimité partisane et la contestation sous différentes formes (syndicats, associations d'étudiants, presse privée, etc.), d'où l'importance de la pression contre le régime. Le règne de la méfiance vis-à-vis de l'*habitus* monopartisan est le fait d'une réévaluation pratique des attitudes politiques dans un contexte de fragilisation du pouvoir.

2 - La mise en crise du régime et la délégitimation de la politique autoritaire

S'opposer en 1990 au Cameroun est un acte subversif dont la répression est en panne d'efficacité, ainsi que le traduit la grâce présidentielle accordée à Yondo

Black et autres en avril 1990 (soit deux semaines après le prononcé du verdict du tribunal militaire les condamnant à des peines privatives de liberté). Le déclassé officiel du monisme politique au profit du pluralisme en décembre 1990 ne met pas fin à la crise du régime; c'est une opportunité de légalisation des partis politiques et d'instrumentalisation des ressources de leur existence officielle contre le régime.

- a) Alors qu'initialement la légalisation du multipartisme à la fin de l'année 1990 avait pour objectif de clore le débat sur la transition démocratique, elle va être instrumentalisée par les partis politiques d'opposition dans le sens de l'intensification de la crise du régime en 1991. À partir de 1991, le logo «opposition» est dans une large mesure revendiqué et confisqué par les partis politiques dits de «l'opposition radicale». Le monopole de l'opposition légitime est assuré par la «coordination des partis d'opposition»; c'est d'abord, telle qu'elle se donne à voir lors de sa première manifestation publique du 20 avril 1991 à Douala, une nébuleuse de partis politiques légalisés dominés dans une large mesure par le Social Democratic Front (SDF) l'UPC (Union des populations du Cameroun), l'UNDP (Union nationale pour la démocratie et le progrès). Lors de sa réunion du 11 mai 1991 à Bamenda, la «Coordination des partis d'opposition » intègre en son sein les associations de défense des droits de l'homme et les syndicats tels que Cap Liberté (de Djeukam Tchameni), «le parlement des étudiants», la fédération des petites entreprises et des commerces, etc. C'est une conjugaison entre entreprises politiques classiques et entreprises para politiques en vue du contrôle de la contestation du régime. Dans ce contexte, s'opposer n'a de sens que dans le cadre des mots d'ordre de la «Coordination» à savoir «Paul Biya (Président de la République) doit partir. Carton rouge à Paul Biya...», «Conférence nationale souveraine», etc. (Ngayap 1999); toute démarcation est suspectée et stigmatisée à travers les catégories de «traîtres», «vendus». C'est le sort des partis dits de l'opposition modérée tels que le PAL (Partis de l'alliance libérale), le PDC (Parti des démocrates chrétiens), etc. On assiste à une simplification tactique de l'identité partisane: d'un côté ceux qui sont avec le régime et de l'autre, ceux qui sont contre le régime. Être contre le régime, c'est faire partie de la «coordination» et suivre ses mots d'ordre.

S'opposer en 1991, c'est revendiquer la «tenue inconditionnelle et immédiate d'une conférence nationale souveraine»: il s'agit d'une formule de transition démocratique marquée par la mise entre parenthèses des institutions du pou-

voir d'État, l'intensification de la concertation entre les acteurs politiques et la refondation de l'ordre politique; elle implique un nouveau départ. C'est un choix tactique pour l'opposition dominée par la figure de la coordination, car c'est une formule qui lui permet de maximiser ses chances de puissance et de renverser le *statu quo* comme l'a fait l'opposition béninoise en 1989 (1). C'est la revendication de la conférence nationale souveraine qui donne sens à «l'opposition radicale», laquelle a instrumentalisé à profit le discours «culturaliste» sur «l'arbre à palabre», sur «le consensus» pour légitimer son action. La conférence nationale souveraine est si importante dans les stratégies de présentation et de légitimation de l'opposition qu'à partir de 1992, qu'elle sera dénommée «Alliance pour le redressement du Cameroun par la conférence nationale souveraine». La légalisation de l'opposition, loin d'être un facteur de stabilisation de *statu quo*, aggrave la crise et marque le dépassement du cadre et des formes officiels d'action politique. L'émergence de «la coordination» comme porte-parole de l'opposition contredit le discours officiel relatif à l'hyperfragmentation des partis politiques et s'inscrit dans une logique de confrontation avec le régime.

b - La manifestation et l'émeute constituent les principaux modes de participation politique de l'opposition au début des années 1990. L'expérience concrète de la participation montre la fluidité qui existe entre les catégories de «manifestation» et d'«émeute»; car en même temps que l'«opposition» recourt aux ressources normatives attribuées par l'autorisation de manifester, il arrive qu'elle transgresse les contraintes légales relatives au maintien de l'ordre ou alors qu'elle désobéit à l'interdiction de manifester si elle ne l'ignore pas. Entre 1990 et 1991, l'économie physique de l'opposition au régime révèle la destruction des édifices publics, des biens des dignitaires du régime, l'occupation «illégal» des rues dans les principales villes du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud-Ouest par des groupes mettant en application le mot d'ordre de «villes mortes» (grève générale). Sur la base d'un document officiel publié par le ministère de la communication en 1993, à savoir *Le livre blanc sur les droits de l'homme*, on s'aperçoit qu'entre 1990 et 1992 la plupart des manifestations de l'opposition sont marquées du sceau de l'illégalité et considérées comme ayant entraîné des incidents dans le cadre du maintien de l'ordre (voir tableau: Le Cameroun qui manifeste (1990-1992)).

L'opposition manifestante et émeutière est dans une dynamique de confrontation avec le régime; elle met en péril le mythe de l'État garant de l'ordre public:

Le Cameroun qui manifeste (1990 – 1992)

Lieux d'opposition	Dates de manifestations et/ ou d'émeutes	Nombres de jours de manifestations et /ou d'émeutes
Province du Centre	<ul style="list-style-type: none"> - 2 avril 1991, Yaoundé - 8 avril 1991, Yaoundé - 6 mai 1991, Yaoundé - 24 et 25 janvier 1992, Yaoundé - 6 mai 1992, Yaoundé - 11 juin 1992, Yaoundé - 14 juin 1992, Yaoundé - 24 juin 1992, Yaoundé - 14 juillet 1992, Yaoundé - 25 juillet 1992, Yaoundé - 9 octobre 1992, Yaoundé - 10 octobre 1992, Yaoundé - 22 octobre 1992, Yaoundé - 26 octobre 1992, Yaoundé 	15 jours
Province de l'Adamaoua	<ul style="list-style-type: none"> - 14 mars 1991, Tibati - 12 avril 1991, Mayo-Darlé - 18 avril 1991, Banyo - 19 avril 1991, Tignere - 18, 19, 20 avril 1991, Ngaoundéré - 03 juillet 1991, Banyo - juillet 1991, Meiganga - 30 et 31 octobre 1991, Ngaoundal - 20 décembre 1991, Ngaoundéré 	

- 20 décembre 1991, Ngaoundéré
- 12 septembre 1992, Bagado
- 30 octobre 1991, Guider
- 30 novembre 1991, Mayo-Oulo
- 9 décembre 1991, Garoua
- 15 décembre 1992, Garoua
- 17 avril 1991, Maroua
- 2 août 1991, Yagoua
- 5 décembre 1991, dans le Diamaré
- 30 et 31 janvier 1992, Kousseri
- 28 février 1992, Maroua
- 7 mars 1992, Maroua
- 6 octobre 1992, Mora
- 13, 14 et 15 novembre 1992, Kousseri
- 11 jours (Mis à part la période d'affrontements entre « Baya » et « Fulbé » à Meiganga) Province du Nord
- 4 jours
- 11 jours

Province de l'extrême nord

Province du Littoral

- 3, 10, 11, 16, et 18 janv. 1991, Douala
- 3 avril 1991, Douala
- 6 avril 1991, Douala
- 10 avril 1991, Douala
- 19 avril 1991, Douala
- 29 avril 1991, Douala
- 16 mai 1991, Douala
- 18 mai 1991, Douala

Le Cameroun qui manifeste (1990 – 1992)

Lieux d'opposition	Dates de manifestations et/ ou d'émeutes	Nombres de jours de manifestations et/ou d'émeutes
	<ul style="list-style-type: none"> - 25 juin 1991, Ngombé - 3 juillet 1991, Douala - 5 août 1991, Douala - 27 août 1991, Douala, Baré et Ngombé - 24 septembre 1991, Douala - 5 octobre 1991, Douala - 14 octobre 1991, Douala - 15 octobre 1991, Douala - 31 décembre 1991, Douala - 24 et 25 octobre 1992, Douala - 27 octobre 1992, Douala 	24 jours
Province du sud-ouest	<ul style="list-style-type: none"> - 12 avril 1991, Limbé - 15 avril 1991, Muyouka - 15 avril 1991, Kumba - 23 avril 1991, Mamfé - 26 juin 1991, Limbé - 11 juillet 1991, Etam - 17 juillet 1991, Limbé - 26 juillet 1991, Limbé - 9 octobre 1991, Limbé - 27 septembre 1992, Buéa 	

	15 jours
<p>Province du Nord-Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 et 12 octobre, Kumbé - 15 octobre 1992, Limbé - 23 octobre 1992, Muyouka - 15 décembre 1992, Fumbé 	
<ul style="list-style-type: none"> - 26 mai 1990, Bamenda - 11-12 avril 1991, Bamenda - 13 avril 1991, Kumbo - 20 octobre 1991, Bamenda - 26 et 27 octobre 1991, Baffmen - 11 au 15 février 1992, Bamenda - 1^{er} mars 1992, Balikumbat - 2 mars 1992, Ako - 6 juin 1992, Ndu - 23 octobre 1992, Bamenda - 27 octobre 1992, Bali - 28 octobre 1992, Batibo - 29 octobre 1992, Ndop - 29 octobre 1992, Fundong - 26 et 27 décembre 1992, Bamenda 	23 Jours
<p>Province de l'Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 avril 1991, Bafoussam - 18 avril 1991, Mbouda - 20 avril 1991, Bafang - 22 avril 1991, Foumbot - 25 avril 1991, Mgba - 26 avril 1991, Bafoussam 	

Le Cameroun qui manifeste (1990 – 1992)

Lieux d'opposition	Dates de manifestations et / ou d'émeutes	Nombres de jours de manifestations et /ou d'émeutes
	<ul style="list-style-type: none"> - 29 avril 1991, Bafoussam - 20 avril 1991, Bana et Bafang - 25 sept. 1991, Dschang et Santchou - 29 septembre 1991, Foumbot - 6 et 7 octobre 1991, Bamendjida - 18 avril 1991, Bafang - 18 avril à Dschang - 7 nov. 1991, Bamendjin - 11 décembre 1991, Magba - 11 déc .1991, Bamendjin - 18 janvier 1992, Mantoum - 22 février 1992, dans les Bamboutos - 1^{er} mars 1991, Bafoussam - 16 nov. 1992, Bafoussam 	22 Jours
Province du sud	<ul style="list-style-type: none"> - 3 novembre 1991, Ebolowa - 12 et 13 octobre 1992, Sangmelima et Ebolowa 	3 Jours
Province de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> - 20 et 21 sept. 1991, Ngoulemakong - 19 et 18 août 1992, Batouri 	4 Jours

Source: Sindjoun (1996:87-102)

sept provinces sur les dix que compte le Cameroun sont des lieux de défiance systématique de l'autorité de l'État. La dynamique de l'opposition légitime est organisée par les plans d'action articulés pour l'essentiel autour de l'opération «villes mortes - pays mort» (grève générale). Cette grève générale fut lancée pour la première fois par la « coordination » les 7, 8, 9, et 10 mai 1991. L'opposition reprenait alors un mot d'ordre initié avec succès par l'activiste Mboua Massock dans la ville de Douala les 18 et 19 avril 1991 et l'assortissait « d'un appel à la désobéissance civile: les commerçants sont invités à ne plus payer les taxes, les populations à ne payer ni impôts, ni facture d'eau ou d'électricité» (Ngayap 1999:13). L'objectif est « d'asphyxier le régime et le contraindre à convoquer la conférence nationale souveraine » (Ngayap 1999:13). La fortune publique et la réussite du mot d'ordre de l'activiste Mboua Massock n'ont rien à voir avec le poids politique; le mot d'ordre est en phase avec l'ambiance sociopolitique: son succès est un effet de conjoncture et de lieu. L'opération «villes mortes», dont l'apogée est constitué par le plan d'action de Yaoundé du 15 juin 1991, sera menée de manière régulière de juin à novembre 1991. C'est le cadre pratique d'imposition de l'«opposition» comme acteur politique incontournable. La « Coordination » de l'opposition est alors influencée par les meneurs des entreprises para politiques (associations des droits de l'homme) tels que Djeukam Tchameni (Cap Liberté), Charles Tchoungang (OCDH), par des partis politiques tels que le SDF (Owona Nguini 1997:23). Le parti politique SDF, dominé par la figure charismatique de John Fru Ndi et auréolé par le défi légendaire que ses fondateurs lancèrent au parti unique en mai 1990, essaie de durcir le clivage entre le régime et l'opposition en adoptant une posture prophétique: l'opposition, à travers la Conférence nationale souveraine, prétend monopoliser la voie de salut ou de rédemption pour le Cameroun.

L'opposition prophétique et charismatique s'appuie aussi sur l'affirmation concrète de sa capacité de nuisance ou de déstabilisation. Alors qu'au début de l'année 1991 les gouvernants n'envisageaient pas de négocier avec l'opposition sous prétexte que sa légitimité populaire n'était pas établie, à partir d'avril 1991, le Premier Ministre et le Président de la République affirment leur disponibilité à discuter avec l'opposition. Bien plus, l'affirmation insurrectionnelle de l'opposition contraint les gouvernants à rechercher un pacte politique afin de rétablir la paix intérieure et préparer « sereinement les règles du jeu de l'avenir démocratique...» suivant les termes du Président de la République: le processus camerounais de démocratisation par le haut est une transition démocratique en partie négociée et transactionnelle. La convocation de la Conférence tripartite (gouvernement -partis politiques -personnalités indépendantes) confirme la reconnaissance officielle de la marque « opposition ». En

fait, la rencontre est bipartite: d'un côté, les tenants et les alliés du pouvoir, de l'autre, l'opposition réunie au sein de la « Coordination ». C'est avec elle que le Premier Ministre Sadou Hayatou, président des assises, négocie; c'est sa présence qui donne sens à la rencontre. La déclaration du 13 novembre 1991 conclue entre le Premier Ministre et la « Coordination » des partis politiques d'opposition est particulièrement intéressante à cet égard. Elle est relative à la décrispation de la vie politique, à la réforme constitutionnelle, au « consensus comme mode d'adoption des décisions de la rencontre [tripartite] », au « sort des décisions de la rencontre », à « la participation aux travaux [de la rencontre tripartite] » et aux mesures de suspension de certains journaux, d'interdiction de certaines associations. La valeur politique de cette déclaration est certaine: l'insurrection a permis à l'«opposition» de construire sa respectabilité; c'est avec elle que les pouvoirs publics négocient «la cessation de la logique de confrontation» et «... l'instauration d'un climat de paix et de dialogue», «la reprise normale des activités économiques fortement perturbées...».

La protestation et la défection ont permis d'accroître l'importance de l'opposition avant l'épreuve des urnes. La rue constitue le premier lieu de manifestation historique de la force de l'opposition; elle a relativisé l'emprise des institutions du pouvoir d'État sur la vie politique tant et si bien que pour affirmer et imposer ses positions quant à l'organisation des élections, l'opposition parlementaire, sous la férule du SDF a essayé entre novembre 2000 et janvier 2001 de mobiliser la rue contre l'hémicycle.

B - L'affirmation électorale de la marque «Opposition»

S'opposer au régime par le biais des élections est une modalité de construction d'une opposition démocratique et pacifique. L'affirmation électorale de l'opposition implique nécessairement un investissement dans le jeu politique; c'est la résultante de *l'illusio* spécifique du champ, c'est-à-dire selon Bourdieu (1992:93), la «reconnaissance tacite de la valeur des enjeux engagés dans le jeu et ... [la] ... maîtrise pratique des règles qui le régissent». *L'illusio* du champ politique renvoie en partie à la participation aux élections.

S'opposer par la voie de la compétition électorale est une construction politique problématique dans un contexte en voie de démocratisation marqué par la difficulté à parvenir à un consensus sur les règles du jeu. Le Cameroun est le site privilégié d'observation des luttes politiques autour de l'élection, de son organisation et de sa validation comme norme d'appréciation de la légitimité démocratique. Depuis 1990, l'élection à travers divers scrutins présidentiels, législatif et municipal constitue un facteur de division dans le champ politique; non pas parce qu'elle ne s'imposerait pas comme la forme de jeu politique légitime, mais, parce que l'élection en elle-même ne suffit pas. En-

core faut-il que son organisation fasse l'objet d'un consensus. Bien que l'opposition ait construit l'image des « élections truquées », l'engrenage de la démocratisation l'amène à se définir, à se présenter et à se représenter par rapport aux élections.

1- La délégitimation des élections par l'opposition

Au début des années 1990, deux formes principales de solution à la crise du régime consécutive à l'élargissement du champ politique sont en concurrence; d'une part les élections, d'autre part la conférence nationale souveraine. La formule électorale est proposée par les gouvernants; il s'agit ici de tirer les conséquences du multipartisme en organisant les nouvelles élections législatives et présidentielles: l'instrumentalisation de la rhétorique démocratique est alors de rigueur: « seules les urnes parleront » déclareront à maintes reprises les dirigeants camerounais, qui rappellent alors que la légitimité dérive du peuple et qu'elle s'acquiert à travers les consultations populaires (Sindjoun 1994b); la formule de la « Conférence nationale souveraine » vise à procéder d'abord à la mise à plat des institutions publiques, à l'élaboration d'une nouvelle constitution et ensuite à l'organisation des élections au terme d'une phase transitoire. La première formule vise à éviter la mise en péril des intérêts dominants dans le cadre de la conférence nationale souveraine, à maintenir l'avantage politique et institutionnel du régime avant les élections; quant à la seconde formule, elle permettrait à l'opposition d'affaiblir de manière significative le régime avant les élections. En fait les élections n'ont de sens que par rapport aux investissements et calculs des acteurs. L'échec de la formule de « conférence nationale souveraine » va entraîner une suspicion de l'opposition dite radicale vis-à-vis des élections en dépit des transactions qui eurent lieu lors de la conférence tripartite d'octobre - novembre 1991 au sujet de la loi électorale et du code d'accès des partis politiques aux médias d'État pendant la campagne électorale (Ngayap 1999). Le succès de la « formule électorale » proposée par le régime montre que la crise n'a pas débouché sur son renversement; bien au contraire, l'articulation de l'ordre du jour de la « conférence tripartite » autour de deux principaux points ayant trait aux élections indique dès octobre-novembre 1991 la restauration du régime. Il va sans dire que la « formule électorale » n'est pas pour autant exempte d'incertitudes pour les gouvernants; néanmoins, elle constitue un risque politique moins élevé que la formule rivale de la « conférence nationale souveraine ». Par conséquent, ce qui s'est joué, c'est la défaite stratégique de l'opposition dite radicale. On comprend alors le boycott des élections législatives anticipées de 1^{er} mars 1992 prôné

par l'opposition radicale désormais dénommée ARC - CNS (Alliance pour le redressement du Cameroun à travers la Conférence nationale souveraine).

Par rapport aux élections législatives du 1^{er} mars 1992, l'opposition radicale opte pour le boycott à travers le mot d'ordre: «zéro élection», «zéro vote», «zéro bulletin», «pieds morts» (Sindjoun 1999b:311-312). La stratégie de délégitimation des élections s'articule autour de la mobilisation de l'image du «joueur-arbitre», de l'État partial et de l'administration favorable au parti unique. La traduction concrète du boycott des élections législatives du 1^{er} mars 1992, est la faible participation électorale dans les régions réputées acquises à l'opposition telles que la Momo, la Mezam, le Noun, etc. et le caractère artificiel de la représentation parlementaire qui en découle. C'est le contexte de croyance à la «mauvaise foi» et à l'absence de fair-play du régime qui expliquera en partie la contestation physique et symbolique des résultats officiels de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992 considérés par le candidat de l'opposition dite radicale, John Fru Ndi, comme étant contraire au verdict réel des urnes (Sindjoun 1994a). Dans le même ordre d'idées, en 1997, trois principaux partis de l'opposition parlementaire décident de boycotter l'élection présidentielle du 12 octobre 1997 du fait du «gangstérisme électoral insolent perpétré par le pouvoir», de son refus de «prendre en compte des propositions destinées à garantir les élections libres, justes et transparentes»: «pas d'élections sans bonnes lois» (cité par Sindjoun 1999b: 312-313).

La stratégie de l'opposition sur le terrain électoral consiste dans une large mesure à discréditer la capacité des dirigeants à organiser des élections transparentes et justes sur la base de règles acceptables par tous. D'où la revendication depuis 1991 de l'organisation des élections par une commission électorale indépendante étant donné que le Ministère de l'Administration territoriale est accusé de parti pris en faveur du régime. Les deux générations d'élections compétitives n'ont pas ajourné ladite revendication: durant la législature 1992-1997, le parti de l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP) a essayé sans succès d'inscrire à l'ordre du jour des débats de l'Assemblée nationale la création d'une commission électorale indépendante. En 2000, tous les 5 partis politiques de l'opposition parlementaire, en boycottant la séance d'adoption parlementaire de la loi portant création de l'Observatoire national des élections (ONEL) ont à nouveau mis en avant la demande de création d'une commission électorale indépendante: «...l'ONEL est apparu n'être qu'une structure non indépendante, entièrement inféodée au Président de la République... qui seul nomme discrétionnairement ses membres... les partis politiques de l'opposition représentés à l'Assemblée nationale... exigent toujours la création d'une CENI (Commission électorale nationale indépendante) pour organiser

des élections libres, honnêtes et transparentes au Cameroun » (cf. Lettre de l'opposition parlementaire au Président français Jacques Chirac in *La Nouvelle Expression*, n° 769 du mercredi 24 janvier 2001).

S'opposer au sujet de l'organisation des élections vise à mettre en forme l'idée d' « élections libres, honnêtes et transparentes » afin de délégitimer le régime; l'opposition aspire alors au statut de meilleure interprète de la démocratie, de gardienne de la démocratie: « les partis politiques d'opposition sont arrivés à la conclusion que c'est la fraude électorale adossée à l'inertie constitutionnelle du pouvoir et à la répression sécuritaire qui constitue l'obstacle majeur au processus de démocratisation » (cf. Lettre de l'opposition parlementaire au Président français Jacques Chirac in *La Nouvelle Expression*, n° 769 du mercredi 24 janvier 2001, p. 11). La constitution des élections telles qu'elles sont organisées vise à conférer à l'opposition le bénéfice de la solution (4). Par rapport aux élections, l'opposition ne s'affirme pas uniquement en les délégitimant, mais aussi en en faisant paradoxalement une opportunité de sa légitimation.

2 - La légitimation électorale de l'opposition

S'opposer, c'est lutter pour la représentation du peuple, l'occupation légitime des positions de pouvoir (Gaxie 1994). Les élections organisées au Cameroun de 1992 à 1997, à savoir les élections législatives (1992 et 1997), l'élection présidentielle (1992 et 1997), les élections municipales (1996), font ressortir l'importance des suffrages favorables à l'opposition. D'ailleurs, la notion d'opposition ne renvoie pas toujours à une identité stable, acquise une fois pour toutes. À titre d'exemple, le Social Democratic Front qui se présente sur le plan national comme un parti d'opposition constitue la majorité municipale dans plusieurs communes urbaines et rurales situées dans les provinces de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest; le Rassemblement démocratique du peuple camerounais, l'ex-parti unique devient alors l'opposition municipale. La notion d'opposition n'est valable qu'en fonction du site institutionnel; elle a une géométrie variable. Ce qui importe ici, c'est de montrer comment l'opposition est configurée par les élections; en même temps que l'opposition donne sens aux élections, ces dernières produisent l'opposition. Les élections sont un rite d'institution de la majorité et de l'opposition comme acteurs de la vie politique. Elles permettent à l'opposition de se poser comme représentant de certains intérêts socio-politiques.

Le contexte électoral relativise la notion d'opposition en la révélant comme un ensemble de tensions et de conflits. Alors qu'initialement en 1992 l'UNDP (Union pour la démocratie et le progrès) avait adhéré au mot d'ordre de boycott

des élections législatives du 1^{er} mars, elle va finalement prendre part aux dites élections à la faveur d'un changement à sa tête et d'un assouplissement par l'administration de la rigueur des délais de présentation des candidatures prévues par la loi électorale. L'élection présidentielle d'octobre 1992 est une autre occasion de manifestation de la désunion de l'opposition; en dépit des transactions et de la désignation de l'ennemi commun, le président sortant, il est impossible de parvenir à l'accord autour d'une candidature unique. L'ex coordination de l'opposition est fragmentée par les candidatures respectives de John Fru Ndi (SDF), Ndam Njoya (Union pour la démocratie du Cameroun), Bello Bouba Maigari (UNDP). Chacune de ces candidatures revendique le logo opposition et fédère quelques partis politiques. Dans le cas d'espèce, l'opposition n'a de sens que par rapport à la dynamique de chaque parti politique. En fait, l'enjeu électoral révèle davantage le parti politique comme « entreprise d'intérêts » (Weber 1959:135) et implique par-là même le marchandage.

- a) Les élections nationales instituent la noblesse de l'opposition c'est-à-dire un ensemble de petits partis politiques dominés qui remettent en cause le monopole de la représentation légitime exercée de 1966 à 1992 par le parti unique. La noblesse de l'opposition est constituée par les partis politiques dominés dont la présence dans les institutions du pouvoir d'État (notamment l'Assemblée nationale) rendue possible par les élections les démarque des autres partis politiques dépourvus de toute onction électorale et fait d'eux les interlocuteurs du régime. La noblesse de l'opposition, c'est l'opposition réelle; étant entendu que les autres partis politiques dominés qui, soit ne prennent pas part aux élections en raison de leur faiblesse infrastructurelle, soit ne bénéficient pas de mandats électifs à travers leurs membres, relèvent de l'opposition virtuelle.

L'affirmation électorale de l'opposition est en partie constituée par sa capacité compétitive, c'est-à-dire la capacité à présenter des candidats lors d'un scrutin. Lors des élections législatives de mars 1992, l'opposition compétitive est incarnée à titre principal par l'UNDP (qui présente des candidatures dans 45 des 49 circonscriptions existantes), de l'UPC (Union des populations du Cameroun qui présente des candidatures dans 22 des 49 circonscriptions électorales) et à titre secondaire par onze partis politiques qui présentent des candidatures dans plus d'une circonscription (Sindjoun 1999b:286). Les élections législatives de 1997, qui, contrairement à celles de 1992, n'ont pas été marquées par le boycott de certains partis politiques, consacrent, comme faisant partie de l'opposition compétitive à titre principal, trois partis politiques, à savoir: le SDF (Social democratic front) pré-

sent dans 67 des 73 circonscriptions existantes, l'UNDP présente dans 63 circonscriptions et enfin le MDR présent dans 38 circonscriptions.

L'affirmation électorale de l'opposition est aussi fonction de sa capacité représentative, c'est-à-dire de sa capacité à mobiliser les suffrages, à remporter les positions de pouvoir mises en jeu. C'est la démarcation de la noblesse de l'opposition, c'est-à-dire des partis politiques qui agiront et parleront au nom de l'opposition en mobilisant les mandats électifs de leurs membres. Les mobilisations contre le régime en vue de la création d'une commission électorale nationale indépendante de novembre 2000 à janvier 2001 consacrent le monopole de l'opposition par les partis politiques dominés à l'Assemblée nationale. Ici, il s'agit notamment pour les députés de l'opposition de manifester dans la rue, vêtus de leur tenue d'apparat généralement réservée à l'hémicycle à des fins de dramatisation de la revendication et d'intimidation symbolique des forces de l'ordre; dans ce cas de figure, l'opposition parlementaire parle au nom de l'opposition tout entière, voire du peuple. Cette situation est favorisée par la législation; celle-ci organise le monopole de l'opposition parlementaire notamment en ce qui concerne l'accès des partis politiques aux médias de service public. Les élections législatives du 1^{er} mars 1992 consacrent originairement comme faisant partie de la noblesse de l'opposition, le MDR (Mouvement pour la défense de la république) titulaire de 6 sièges de députés, l'Union des populations du Cameroun, 18 sièges et enfin l'Union nationale pour la démocratie et le progrès, 68 sièges. Du fait de l'alliance entre le premier parti, le deuxième parti et l'ex-parti unique, l'UNDP monopolisera la représentation et l'action légitimes de l'opposition. La noblesse de l'opposition telle que configurée par les élections législatives de 1992 est contestée par les partis politiques ayant respecté le mot d'ordre de boycott tels le SDF, l'UDC (Union démocratique du Cameroun); d'où l'importance que prendra la notion d'opposition extraparlamentaire: celle-ci prétend incarner la « vraie opposition » en accusant l'UNDP d'avoir pactisé avec le régime à travers sa participation aux élections.

Les élections législatives de mai-août 1997 entraînent un remaniement identitaire de la noblesse de l'opposition. L'opposition parlementaire comprend désormais le Social Democratic Front, 43 députés, l'Union nationale pour la démocratie et le progrès, 13 députés, l'UDC, 5 députés, le MLJC, 1 député, le MDR, 1 député, l'UPC (K), 1 député; en décembre 1997, l'UNDP changera de statut en s'alliant à l'ex-parti unique majoritaire. La noblesse de l'opposition, c'est l'opposition qui bénéficie d'une visibilité institutionnelle. Elle n'est pas

nécessairement homogène ainsi que l'illustre la situation de mars 1992 dans laquelle la majorité arithmétique de l'opposition (UNDP, MDR, UPC) n'a pas débouché sur la conclusion d'un pacte politique en vue de la constitution d'une majorité parlementaire, le MDR et l'UPC ayant préféré former une alliance avec l'ex parti unique. L'opposition parlementaire, malgré l'hétérogénéité des partis politiques qui la composent, est aussi capable d'action concertée et cohérente comme le prouve la revendication d'une Commission électorale nationale indépendante.

La mobilisation des suffrages est importante dans la construction politique de l'opposition démocratique. C'est un facteur de légitimation. À titre d'exemple, c'est l'élection présidentielle de 1992 qui légitime John Fru Ndi comme une figure de l'alternance. Malgré la remise en cause des résultats officiels, il reste que ceux-ci attribuent 1 185 466 suffrages exprimés en faveur de Paul Biya, Président sortant (soit 39, 976%) contre 1 066 602 pour John Fru Ndi (soit 35,968%).

- b) Les élections municipales de 1996 sont un indicateur de la crise du monopole de la domination politique par l'ex parti unique. Le Social Democratic Front incarne la majorité municipale dans la ville de Douala (capitale économique) et dans les provinces de l'Ouest, du Nord et du Sud Ouest, l'UNDP est majoritaire dans les communes des provinces du Nord et de l'Adamaoua, à titre principal l'UDC dirige les communes du département du Noun. C'est une mutation identitaire relative par la prépondérance du prisme national d'observation de la vie politique. En fait, le passage du statut d'opposition à celui de majorité est dû à l'effet de lieu ou de fief, l'opposition à l'échelle nationale s'appuie souvent sur une majorité à l'échelle locale. Le quadrillage des localités étant révélé par le contrôle des sièges de député, par la majorité dans les communes, l'opposition réelle a une dimension territoriale. D'où l'émergence d'un espace de l'opposition légitime qui renvoie aux localités dans lesquelles l'opposition est devenue majoritaire notamment les provinces du Littoral, de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest: au terme des élections municipales de 1996, le SDF contrôle 62 communes, l'UNDP, 29, l'UDC, 9, le MDR, 8, l'UPC, 5 et autres MDP, 1.

S'opposer par la voie des élections a entraîné une crise du monopole de la représentation et de la domination; ici, l'opposition est vécue comme confrontation avec le régime. L'observation de l'opposition montre que la confrontation au régime n'est pas le seul registre d'action de l'opposition. L'opposition et la majorité participent du champ politique: il est partiel et partial de ne com-

prendre leurs relations que sous le prisme du conflit, la connivence étant un possible et une réalité.

S'opposer en collaborant avec le régime

«La majorité gouverne, l'opposition s'oppose» c'est suivant ce poncif que la vie politique est généralement expliquée de manière dichotomique (Parry 1997:457-461). Dès lors, on envisage mal une opposition qui ne serait pas en situation de confrontation avec le régime. Ce qui précède est d'autant plus valable dans les régimes en voie de démocratisation qu'ici la logique des antipodes est mise en exergue: d'un côté les amis de la démocratie c'est à dire l'opposition, de l'autre les ennemis de la démocratie c'est à dire le régime, l'ex parti unique (Sindjoun 1999 a). Tout se passe alors comme s'il s'agissait d'une guerre des dieux opposant des protagonistes aux valeurs irréductibles. Ce discours d'acteur politique en quête de légitimation a constamment été utilisé au Cameroun par le Social Democratic Front, par la « coordination de l'opposition ». L'opposition se présentait alors comme étant constituée de « prophètes » et de « purificateurs » (Lucardie 2000:175-185). Ce mode de présentation et de légitimation de soi doit être pris au sérieux d'autant plus que tout contact entre un opposant et les gouvernants emportait déchéance de celui-là par ses pairs; néanmoins, il convient d'aller au-delà du discours pour rendre compte de la réalité. La vie politique constitue un réseau d'interdépendance dans le cadre duquel s'opposer ne veut pas seulement dire affronter, mais aussi collaborer avec le régime.

Considérer que l'opposition dans le champ politique camerounais est aussi traduite par des rapports de connivence, par des transactions avec la majorité ne revient pas à succomber à l'illusion du non-renouvellement des élites: ils sont tous pareils (Daloz 1999). Il s'agit de partir du constat de l'interdépendance constitutive du champ politique pour éviter de sombrer dans le monisme de la confrontation et prendre au sérieux le complexe confrontation-collaboration; une vie politique qui ne serait marquée que par la confrontation ou la division est plus une abstraction qu'une réalité sociologique. Dans la perspective weberienne (Weber 1995:410), à partir de la confrontation notamment lors des élections, on peut d'ores et déjà envisager la communauté de marché politique; car l'interaction entre candidats aux élections est inévitable à travers les débats directs ou indirects, la reconnaissance de l'un par l'autre, etc. (Sindjoun 1999b:324-325). La connivence entre l'opposition et le régime ne signifie pas la fin de l'opposition de la même manière que la coopération entre égoïstes n'emporte pas la fin de l'égoïsme. Il s'agit aussi d'un échange, d'un marchandage suivant la formule donnant-donnant (Axelrod 1996): c'est une conséquence de la régularité de l'interaction.

La connivence entre l'opposition et le régime est aussi un effet de champ, dans la perspective de Bourdieu (2000:34-35); car le champ politique est un microcosme où «se joue un jeu tout à fait particulier dans lequel s'engendrent des intérêts particuliers» (Bourdieu 2000:35); d'où les transactions objectives entre l'opposition et le régime. La connivence entre l'opposition et le régime peut enfin être interprétée dans une perspective eliassienne (Elias 1994) en termes de parlementarisation de la politique au sens de respect de l'adversaire, de diminution de la violence physique dans les rapports; ce serait alors un effet de civilité.

S'opposer en collaborant avec le régime, pour aussi paradoxal que cela puisse paraître, illustre la complexité du jeu politique. Au Cameroun, il s'agit de deux principaux traits: d'abord la collaboration avec le régime sous la forme de la cooptation dans l'appareil dirigeant, ensuite la cristallisation de l'opposition dans le cadre institutionnel d'action politique

La rétribution de l'opposition

L'association de l'opposition à la gestion du pouvoir d'État semble entraîner le désarroi des analystes en quête de démarcation étanche entre majorité et opposition. D'où en partie la thèse du non-renouvellement de la vie politique africaine (Daloz 1999) dans le cadre de la démocratisation. La présence de l'opposition au pouvoir est alors présentée sous le mode de la collusion entre acteurs politiques et de la trahison subséquente des espérances populaires. Jean François Bayart et ses épigones considèrent que c'est une illustration de la « modernisation conservatrice » ou encore « la révolution passive » et un indicateur de la crise de la démocratisation. Cette perspective analytique n'est pas suffisante pour comprendre l'importance de l'opposition; il importe dans le cadre d'une approche réaliste de la démocratisation (Sindjoun 1999a) d'accéder au principe de la cooptation de l'opposition dans l'appareil dirigeant. La rétribution de l'opposition est une forme d'attestation de la mutation du champ politique.

1- De l'opposition à la coalition hégémonique

La coalition comme forme de composition de la majorité, comme forme de renforcement de la légitimité des dirigeants est une conséquence de l'élargissement du champ politique et de la crise subséquente du monopole de la représentation. À cet égard, les élections législatives du 1^{er} mars 1992 constituent une véritable rupture paradigmatique dans la formulation et la résolution de l'équation du pouvoir. Depuis 1966, dans le contexte du règne du parti unique, la composition du gouvernement dans sa dimension sociative répon-

daît surtout au souci de l'équilibre régional décisif pour la gestion d'une société plurale (Sindjoun 1998). Les résultats des élections législatives du 1^{er} mars 1992 font ressortir la majorité relative du l'ex parti unique (88 sièges), et la montée en puissance des partis politiques d'opposition, l'UNDP, 68 sièges, l'UPC, 18 sièges et le MDR, 6 sièges. Ici la majorité absolue n'est possible qu'en cas d'alliance. D'où dans un premier temps en 1992 l'alliance entre le parti unique et le MDR et dans un second temps, à partir de novembre 1992, l'inclusion de l'UPC dans l'alliance hégémonique. La coalition RDPC - MDR - UPC est une coalition de gouvernement qui permet de constituer une majorité absolue à l'assemblée et de mettre le gouvernement à l'abri d'une censure des députés rendue possible par la réunion constitutionnelle d'avril 1991. En même temps, c'est une coalition dont les composantes telles que le MDR et l'UPC favorisent l'élargissement à des régions acquises à l'opposition de la base sociale du pouvoir (Sindjoun 2000). La coalition de la première génération (1992-1997) est une coalition d'amortissement de la crise de légitimité du régime. Quant à la coalition de seconde génération consécutive au cycle électoral de 1997 (élections législatives de mai - août 1997, élection présidentielle d'octobre 1997), il s'agit surtout d'une coalition symbolique. En fait, l'ex parti unique le RDPC suite aux élections législatives de mai-août 1997 dispose d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale (116 sièges sur 180); à l'élection présidentielle, son candidat le président sortant a été élu avec une majorité plébiscitaire: par conséquent, la coalition entre le RDPC et l'UNDP vise surtout à soigner l'image de marque du régime. La présence de l'UNDP dans le gouvernement est alors interprétée comme gage de l'ouverture du régime à l'opposition. C'est la construction de l'image du régime magnanime.

La coalition RDPC - MDR de mars 1992 était une coalition tendue et serrée: le MDR pouvant exercer une pression sur le RDPC en cas de vote à l'Assemblée: d'où l'importance de son poids dans le gouvernement constitué par 6 ministres. La coalition RDPC - MDR - UPC permet en fait à l'ex parti unique de relativiser sa dépendance vis-à-vis du MDR et de pouvoir entretenir une rivalité entre l'un et l'autre alliés. C'est ce qui explique en partie pourquoi l'UPC, bien qu'ayant plus de députés que le MDR n'ait eu que 4 postes dans le gouvernement. La coalition était devenue large et moins contraignante pour l'ex parti unique. La coalition RDPC/UNDP pour aussi symbolique qu'elle soit n'est pas moins décisive: car l'UNDP constitue un argument en faveur du parti dominant pour relativiser la critique de retour au parti unique, de confiscation du pouvoir.

À ces coalitions ouvertes entre partis politiques s'ajoutent des coalitions implicites ou des semi-coalitions traduites par la nomination dans le gouvernement des membres influents de l'opposition contre le gré de la hiérarchie de

leur parti (c'est le cas de MM. Issa Tchiroma et Amadou Mustapha de l'UNDP nommés dans le gouvernement de novembre 1992), soit par l'entrée dans le gouvernement d'un candidat à élection présidentielle (c'est le cas de Hogbe Nlend en 1997). Depuis 1992, la coalition tend à s'imposer au Cameroun comme principe de légitimation de la politique gouvernementale. Elle traduit la prise en considération de la montée en puissance de l'opposition.

2 - Révolution passive et démocratisation

La cooptation de l'opposition dans les instances de pouvoir est analysée par Bayart (1989:226-254) à travers les catégories de « révolution passive », de « modernisation conservatrice ». Ici, l'incorporation des élites de l'opposition dans le gouvernement participe de la formation du « bloc historique post colonial », des « arrangements avec les tenants de l'ordre ancien » et partant de l'émasculatation du processus de démocratisation: d'où le recours par François Bayart à la notion de « rechapages para-démocratiques ». L'usage du concept de « révolution passive » par Jean François Bayart dans le contexte de démocratisation des sociétés politiques africaines est contestable. En fait, il privilégie les lignes de continuité de l'autoritarisme à la démocratisation et il est alors amené à négliger la discontinuité engendrée par celle-ci fut-elle relative (Bourmaud 1997:131-151, Sindjoun 1999c). Certes la révolution est passive, mais elle est d'abord une révolution, un changement, c'est-à-dire un changement des règles du jeu politique (Bratton et Van de Walle 1997). Tel qu'utilisé par Gramsci, le concept de révolution passive n'est pas que *statu quo*: « on peut appliquer au concept de révolution passive (et on peut en trouver confirmation dans le *risorgimento* italien) le critère d'interprétation des modifications moléculaires qui en réalité modifient progressivement la composition précédente des forces et deviennent donc des matrices de nouvelles modifications » (Gramsci 1959:271); dans le même ordre d'idées, Antonio Gramsci utilise de manière synonymique les concepts de « révolution passive » et de « révolution - restauration » (Gramsci 1959:270). Penser la « révolution passive » à partir d'Antonio Gramsci devrait donc amener à éviter « l'illusion du toujours ainsi » présente dans l'interprétation faite par Jean François Bayart; étant entendu que même la restauration n'est pas un retour à l'ordre ancien; c'est une forme de changement relatif. En s'inspirant de Elias (1991:154-161), il faut considérer « la révolution passive » comme un « équilibre de tension » comme une configuration mouvante. En d'autres termes, la cooptation de l'opposition dans les structures dirigeantes n'emporte pas nécessairement sa domestication. Elle entraîne aussi la transformation du gouvernement en arène dans laquelle les ministres de l'opposition se fondant sur leur légitimité accentuent la pression sur leur allié, essaient de faire valoir leurs idées et projets.

Ce qui se joue dans la révolution passive dans le contexte de démocratisation est différent de ce qui se déroulait sous l'autoritarisme. La nomination dans le gouvernement n'est pas le fait du prince libre de tout faire; c'est la reconnaissance de la légitimité d'un acteur et un acte d'échange politique à partir des intérêts bien compris des uns et des autres. C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'entrée de certains partis politiques d'opposition dans le gouvernement depuis 1992 tels que le MDR, l'UPC et l'UNDP. Il en découle une liberté de ton considérable de la part des ministres de l'opposition. Dakole Daïssala, président du MDR, alors qu'il était ministre d'État chargé des postes et télécommunications de 1992 à 1997, n'hésitait pas à faire publiquement part de ses réserves à l'égard du Premier ministre, du Secrétaire général de la Présidence et du président de la République. La filière partisane ou électorale de recrutement politique de certains ministres, le changement relatif des pratiques politiques et des règles du jeu affecte la dynamique du «bloc historique postcolonial».

« Révolution passive » et « démocratisation » ne sont pas des notions antinomiques. La notion de révolution passive rend compte de la démocratisation au Cameroun à partir des transactions objectives entre le régime et l'opposition; le passage de l'opposition au gouvernement est rendu possible par le nouveau contexte politique qui privilégie entre autres la représentativité. Qui plus est, ce n'est pas toute l'opposition qui est associée au gouvernement. La cooptation de certains partis politiques de l'opposition ne met pas le régime à l'abri de tout risque, notamment le risque de la défection de l'allié lors du vote de l'Assemblée nationale sur certains sujets: le MDR bien qu'étant allié au pouvoir de 1992 à 1997 s'opposa sans succès en 1992 et 1997 au projet gouvernemental d'instituer le scrutin à un tour à l'élection présidentielle. La nomination d'une élite de l'opposition dans le gouvernement étant interprétée comme une prime à la capacité de nuisance, elle explique en partie la crise de la discipline au sein du groupe parlementaire de l'ex parti unique dont les membres étaient et sont encore en quête de respectabilité. L'opposition au sein de l'ex parti unique a partie liée dans certaine mesure avec la cooptation de l'opposition dans le gouvernement. La «révolution passive» est alors source d'incertitudes pour le régime.

La dynamique de cristallisation institutionnelle de l'opposition

S'opposer en collaborant avec le régime n'est pas nécessairement synonyme d'«encapsulation» de l'opposition par le régime; s'opposer sur la base des règles du jeu politique et dans le cadre des institutions est une forme de collaboration avec le régime et de construction d'une opposition loyale et pacifique. Collaborer avec le régime ne veut pas dire se soumettre à celui-ci. Il s'agit de s'opposer en mobilisant les ressources du cadre institutionnel et pragmatique d'action politique.

S'opposer en collaborant avec le régime emporte reconnaissance de l'adversaire et transactions dynamiques.

1 - La «parlementarisation» de la politique

L'opposition comme nouveau paradigme de la vie politique camerounaise a entraîné le changement des manières de faire la politique, plus précisément la crise du principe de l'Un. Certes, le régime de parti unique n'était pas d'un monolithisme parfait car il abritait des fractions, des clientèles en compétition; mais, le multiple n'était pas le principe structurant. L'émergence de l'opposition dans le champ politique ne se fait pas uniquement sous le mode des relations de concurrence avec le pouvoir; elle est aussi marquée par les relations de coopération. À cet effet, le recours à Norbert Elias à travers la catégorie de «parlementarisation» est particulièrement stimulant (Elias 1994).

- a) La «parlementarisation» de la politique renvoie à la pacification de la lutte politique, à la codification des règles du jeu politique (5). L'existence d'une opposition démocratique qui s'implique dans le processus électoral constitue un élément important de «parlementarisation» de la politique au Cameroun; parlementarisation relative eu égard à l'absence d'un consensus sur les règles du jeu électoral, à la construction par certains partis politiques d'opposition de la croyance aux «élections irrégulières entachées de fraude». Il en découle, dans la perspective de Norbert Elias, une culture du «unfair play», de stigmatisation des résultats officiels des élections. Néanmoins, la compétition électorale est un mécanisme structurant de l'opposition camerounaise; elle organise les rapports de hiérarchie en son sein, accroît la légitimité des principaux partis dans l'entreprise de contestation de l'action du pouvoir. Il en est ainsi notamment du SDF (Social Democratic Front) depuis 1992.
- b) La «parlementarisation» de la politique consiste aussi en l'organisation des transactions entre les joueurs ou les acteurs. Aussi, il est intéressant de noter que ce processus a été symbolisé par la conférence tripartite d'octo-

bre-novembre 1991, entre les pouvoirs publics, les partis politiques et les personnalités indépendantes. En fait, cette conférence vaut reconnaissance officielle et solennelle de l'opposition comme interlocuteur. Alors qu'au début de l'année 1991, c'est à travers les catégories péjoratives de «vandalés» de «marchands d'illusions», de «professionnels de l'intoxication» qu'étaient perçus les opposants; désormais, le Président de la République invite les partis politiques d'opposition pour qu'«ensemble» (c'est-à-dire avec les dirigeants) ils puissent «préparer sereinement les règles du jeu de l'avenir démocratique... ». Le respect de l'opposition et son inclusion dans le travail de codification constitue une relativisation du principe de l'Un et de la politique discrétionnaire.

La «conférence tripartite» constitue l'amorce de la pacification d'une vie politique dominée jusqu'alors par la violence physique à travers le couple antinomique «opération villes mortes» (insurrection menée par la «coordination») - Commandements opérationnels (structures *ad hoc* de maintien de l'ordre créées par le régime) (Sindjoun 1994b). Non seulement la coordination de l'opposition influence l'ordre du jour de la rencontre en obtenant qu'une discussion soit engagée sur les questions constitutionnelles, mais en plus elle influence les débats relatifs au code électoral (élections législatives) et au code d'accès des partis politiques aux médias audiovisuels publics d'autant plus qu'elle avait désigné des membres dans les comités constitués à cet effet (Ngayap 1999). La «conférence tripartite» constitue le cadre de négociation d'un pacte politique. Dans le même ordre d'idées, le comité constitutionnel consultatif de 1995 va marquer la reconnaissance de l'importance de l'opposition extraparlamentaire. Car parmi les membres nommés par le Président de la République se trouvent les leaders des partis politiques ayant boycotté les élections législatives de 1992, notamment John Fru Ndi (SDF), Adamou Ndam Njoya (UDC).

La négociation entre le régime et l'opposition, comme figure de parlementarisation, révèle l'importance des rapports de force; l'opposition négocie en position d'infériorité: d'où la succession de pactes politiques inégaux relativisant le consensus. En fait, ce qui est devenu constant, c'est l'émergence d'une culture de négociation: d'une part, le régime semble tendre dans une certaine mesure à renoncer au principe de l'un; de l'autre l'«opposition» ne semble plus assimiler la négociation à la corruption comme ce fut le cas au début de l'année 1991 (Ngayap 1999). Les élections et les transactions contribuent à renforcer l'inscription de l'opposition dans le champ politique.

2 - La problématique de la consolidation de l'opposition

La «consolidation démocratique » est indissociable de la consolidation de l'opposition qui est généralement considérée comme étant intégrée à la première (Schmitter 1998:23-36). En dépit de sa popularité, la thèse de la consolidation démocratique, c'est-à-dire de la démocratie comme seul jeu politique possible, est affectée d'une relative insécurité épistémologique. La consolidation démocratique est plus ou moins synonyme d'irréversibilité démocratique dans la réalité. Certes, on peut à partir des variables socio-politiques fixer un seuil à partir duquel on envisagerait difficilement le retour aisé d'un régime politique démocratique à la dictature; toutefois, si l'expression «régime politique démocratique » est arrêtée une fois pour toutes, on éprouve des difficultés à aborder les transformations qui affectent les démocraties aussi bien en ce qui concerne leur contenu que leurs significations (Gaxie 1996:249-273). Non seulement les trajectoires de consolidation démocratique sont diverses, mais en plus dans la consolidation démocratique se joue la reformulation constante et conflictuelle de la démocratie: la démocratie n'a pas un contenu immobile, immuable.

Ce qui caractérise les pays africains, c'est « la difficile consolidation des transitions démocratiques... des années 1990 » (Quantin 2000:479-507); ce qui est réputé régner c'est «le fonctionnement imparfait de tant de pseudo-démocraties africaines, au multipartisme instable et au respect incertain des droits de l'opposition... » (Quantin 2000:507). En partant d'un constat similaire à partir de la notion des «démocraties non libérales africaines», Van de Walle et Smiddy (2000:4-57) sont pessimistes quant au rôle des partis politiques dans la consolidation démocratique. On pourrait nuancer le pessimisme ambiant à partir de la prise en considération d'autres éléments.

- a) La consolidation de l'opposition au Cameroun doit être envisagée au-delà des élections; le rapport d'identification entre les partis politiques et les régions ou les groupes ethniques et autres clans confère à l'opposition une vie sociale et culturelle qui transcende la légalité formelle; les partis politiques ne concourent pas uniquement à l'expression des suffrages, ils sont aussi des supports d'identité ethnique ou régionale: l'UDC est perçu comme le parti Bamoun, l'UPC comme le parti Bassa, le SDF comme le parti des anglophones et des Bamileké. Les partis politiques sont à la fois les acteurs, les bénéficiaires et les produits du durcissement des clivages identitaires au Cameroun. C'est un trait de la «politique d'affection», c'est-à-dire de la politique de mobilisation du soutien fondé sur les solidarités primaires (Sindjoun 1998). La biographie socio-culturelle de l'opposition ne doit pas conduire à sa naturalisation; car entre 1966 et 1991, en dépit du pluralisme

identitaire, le parti unique a imposé sa loi. Il s'agit de montrer qu'il existe des affinités électives entre durcissement des clivages identitaires et consolidation de l'opposition (Otayek 2000). À titre d'exemple, l'Union démocratique du Cameroun (UDC), plus qu'un parti politique d'opposition est devenue une institution du «peuple Bamoun» d'autant plus que son leader Adamou Ndam Njoya revendique une légitimité traditionnelle. Avec la construction politique des «intérêts ethniques», des «intérêts régionaux» et la constitution de la région ou du groupe ethnique en fief électoral (Sindjoun 1998) s'installe de manière implicite ou explicite une relation agent-principal entre le parti politique et les ressortissants du groupe ethnique ou de la région mobilisés; étant entendu que les agents c'est-à-dire dans le cas d'espèce les partis politiques et leurs dirigeants ne sont pas des outils, des automates entre les mains des principaux, c'est-à-dire ici l'électorat ethnique ou régional (Alec Stone Sweet et James A. Caporaso 1998:195-244). L'opposition comme vécu identitaire devient un mythe social pouvant défier la légalité et ses limites, pouvant remettre en cause le monopole des partis politiques et s'exprimer dans le cadre des associations, des mouvements. L'identité «anglophone» dans son expression comme opposition au régime transcende le parti politique SDF (Social Democratic Front) et est prise en charge par des associations sécessionnistes.

- b) La consolidation de l'«opposition» doit aller au-delà de la définition constitutionnelle de celle-ci pour appréhender l'opposition comme un réseau d'action contre le régime pouvant en des circonstances précises, relier partis politiques, associations de la société civile, l'Église chrétienne et autres leaders d'opinion ou syndicats. L'opposition renvoie alors à des acteurs collectifs et individuels qui communient dans la critique au régime. À cet égard, il arrive que les partis politiques soient relayés par des hommes d'église tels que le Cardinal Tumi dans l'action de dénonciation des «fraudes électorales» et de revendication des « élections libres et transparentes ». Les associations de la société civile sont dans une certaine mesure une «proto-opposition» c'est-à-dire une opposition indirecte; une opposition formée par des entreprises para-politiques qui, en défendant les droits de l'homme ou l'environnement, délégitiment l'action du gouvernement. Ainsi en a-t-il été le cas notamment dans le cadre du projet de construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun, au-delà de la défense de l'environnement, la critique des ONG camerounaises contribuait à sculpter l'image d'un régime politique indifférent au sort de populations; image familière pour l'opposition partisane. L'opposition comme réseau peut aussi être illustrée par le lien à géométrie variable entre les entreprises para-politiques de type

identitaire telles que les associations anglophones, le Laakam (d'obédience ethnique Bamiléké) et le SDF: sous le couvert de la promotion et de la défense d'une identité et d'une culture, lesdites associations sont des cadres de relais des mots d'ordre de l'opposition politique dans une certaine mesure.

- c) La consolidation de l'opposition au Cameroun a aussi une dimension transnationale du fait notamment du droit d'ingérence démocratique revendiqué par le Commonwealth à travers la déclaration de Harare (qui impose à ses États membres dont le Cameroun, le respect des règles de la démocratie pluraliste), de la vigilance critique observée par diverses organisations à la fois gouvernementales et non gouvernementales telles que l'Union européenne à travers l'accord de Cotonou, Amnesty International, Reporters Sans Frontières, etc. (Sindjoun 2001). L'opposition comme réseau transnational liant les partis politiques à des organisations étrangères renvoie tantôt à l'instrumentalisation des rapports des ONG sur les droits de l'homme, sur les élections au Cameroun par les partis politiques à des fins de légitimation de leur action, tantôt au soutien des ONG telles que l'Internationale socialiste et la Fondation Friedrich Ebert au SDF.
- d) La consolidation de l'opposition est certes fonction de son poids électoral, mais elle intègre aussi sa présence dans les institutions démocratiques telles que la presse privée ou encore la rue. La presse privée écrite s'est posée en s'alliant pour l'essentiel à l'opposition. Les titres tels *Le Messager*, *La Nouvelle Expression* ont constamment été acquis à la cause de l'opposition. La rue comme lieu des manifestations a permis de s'exprimer publiquement et de contourner l'obstacle de son absence à l'Assemblée nationale en 1991; en 2000, la rue est mobilisée pour compenser la faiblesse de l'opposition à l'hémicycle et légitimer la revendication de la création d'une Commission électorale nationale indépendante.

La consolidation de l'opposition est liée à la dynamique de l'opposition-réseau, c'est-à-dire à l'interaction, à la complicité objective active ou passive qui existe de manière formelle ou informelle entre des acteurs collectifs ou individuels, entre des partis politiques et des organisations ou des associations dont l'action subvertit le statu quo.

Notes

- 1 - Au sujet de la Conférence nationale souveraine, on consultera Sindjoun (1999a)
- 2 - Sur la notion de « Partis prophètes », lire Lucardie (Lucardie, 2000: 175 - 185)

- 3 - Sur la négociation des pactes politiques dans les transitions démocratiques, Lire STEPAN (Stepan, 1997: 658 – 663)
- 4 - Lire Edelman (1991: 36 – 78)
- 5 - Pour une opérationnalisation de la «parlementarisation» de la politique en Afrique, Sindjoun (1999a: 33 – 34)

Bibliographie

- Axelrod, R., 1994 *Comment réussir dans un monde d'égoïstes. Théorie du comportement coopératif*, Paris, Odile Jacob.
- Blondel, J., 1997 «Political opposition in the contemporary world» *Government and Opposition*, Volume 32, n° 4, Automne 1997, pp. 463 – 486.
- Bourdieu, P. 1992 (avec Wacquant, L. J. D.), *Réponses*, Paris, Seuil.
- Bourdieu, P., 2000 *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon,
- Bourmaud, D., 1997 *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien.
- Bratton, M. Et Van De Walle, N. 1997 *Democratic experiments in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Cameroon Tribune*, mardi 29 mai 1990, p.3.
- Clapham, C., «Opposition in Tropical Africa» *Government and Opposition*, Volume 32, n° 4, 1997, pp. 541-556
- Dahl, R. A., (ed.), 1966 *Political opposition in western democracies*, New Haven, Yale University Press.
- Daloz, J. P. Et Quantin, P., 1996 (Sous la direction de) *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala.
- Daloz, J. P., 1999 *Le non-renouvellement des elites*, Bordeaux, CEAN.
- Edelman, M., 1991 *Pieces et regles du jeu politique*, Paris, Seuil.
- Elias, N., 1991 *Qu'est ce que la sociologie ?* Paris, Editions de l'Aube.
- Elias, N., 1994 *Sport et civilisation*, Fayard.
- Gaxie, D., 1996 « Gouvernabilité et transformations structurelles des démocraties » *La Gouvernabilité*, Paris, PUF, pp. 249 – 273.
- Gaxie, D., 1994 *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien.
- Gramsci, A., 1959 *Oeuvres choisies*, Paris, Editions Sociales.
- Hirschman, A. 1978 «Exit, voice and the state» *World Politics*, vol. XXXI (1), pp 90-107.
- Joseph, R., 1986 *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala.
- Linz, J. J., et Stepan, A. 1998 «Toward consolidated democracies » *The changing nature of democracy*, Tokyo, UNU PRESS, pp. 48-67
- Lucardie, P., «Prophets, purifiers and prolocutors. Towards a theory on the emergence of new parties» *Party Politics*, vol. 6, n° 2, pp. 175- 185
- Mbembe, A. 1986 «Pouvoir des morts et langage des vivants» *Politique Africaine*, N° 22, pp. 37 - 72

- Mbembe, A., 1993 « Crise de légitimité de l'Etat, restauration autoritaire et déliquescence de l'Etat » *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris, Karthala, pp. 345 - 374.
- Mbembe, A., 1996 *La naissance du maquis dans le sud-Cameroun*, Paris, Karthala.
- Minkoa She, A. 1996 « Ruptures et permanences de l'identité de subversif au Cameroun » *Polis, Revue Camerounaise de Science Politique*, Volume 1, Numéro Spécial, pp. 4 - 9.
- Ngayap, P. F., 1999 *L'opposition au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.
- Offerle, M., 1991 *Les partis politiques*, Paris, PUF.
- Otayek, R., 2000 *Identité et démocratie dans un monde global*, Paris, Sciences Po.
- Owona Nguini, M. E., 1997 *La sociogenèse de l'ordre politique au Cameroun entre autoritarisme et démocratie (1978-1996)*. Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, Thèse de doctorat de science politique.
- Parry, G., 1997 « Opposition Questions » *Government and Opposition*, Volume 32, n° 4, pp. 457 - 461
- Quantin, P., 2000 « La difficile consolidation des transitions démocratiques des années 1990 » *Démocraties D'ailleurs*, Paris, Karthala: 479 - 507
- Schmitter, P. C. 1998 « Some basic assumptions about the consolidation of democracy » *The Changing Nature of Democracy*, Tokyo, United Nations University Press, pp. 23 - 26
- Sindjoun L., 2000 « La Démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Eléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurales » *L'Afrique Politique*, Paris, Karthala, pp. 19 - 40
- Sindjoun, L 1999 (sous la direction de) *La Révolution Passive au Cameroun*, Dakar, CODESRIA.
- Sindjoun, L. 2001 « La loyauté démocratique dans les relations internationales » *Etudes Internationales*.
- Sindjoun, L. « Cameroun: le système politique face aux enjeux de la transition démocratique » *L'Afrique Politique*, Paris, Karthala, 1994b, pp. 143-161.
- Sindjoun, L., «La cour suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun: La construction de la démocratisation passive» *Africa Development*, Vol. XIX, n° 2, 1994a, pp. 21-69.
- Sindjoun, L., «Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique: entre tradition de monopole politique, Etat parlementaire et Etat seigneurial » *La Révolution Passive au Cameroun*, Dakar, CODESRIA, 1999(b), pp. 269 - 330.
- Sindjoun, L., «Mobilisation politique du pluralisme culturel et crise de l'Etat-Nation au Cameroun» *Etat, Démocratie, Sociétés et Culture en Afrique*, Dakar, Editions Démocraties Africaines, 1996, pp. 87 - 145.
- Sindjoun, L., 1998 *La politique d'affection en Afrique noire*, Boston, GRAF/ African Studies Center, University of Boston.

- Sindjoun, L., 1999 *Science politique réflexive et savoirs sur les pratiques politiques en Afrique noire*, Dakar, CODESRIA.
- Stepan, A., «Democratic Opposition and Democratization theory» *Government and Opposition*, vol. 32, n° 4, 1997, pp 657 – 673.
- Stone, A. et Caporaso, J. A. « La cour de justice et l'intégration européenne » *Revue française de science Politique*, Vol. 48, n° 2, 1998, pp. 195 – 244.
- Van De Walle, N. et Smiddy, K., « Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties «non libérales» africaines » *L'Afrique Politique*, Paris, Karthala, 2000, pp. 41 – 47.
- Weber, M., 1995 *Economie et société*, Tome 2, Paris, Plon.
- Weber, M., 1959 *Le savant et la politique*, Paris, Plon.